

# Faire société avec une jeunesse postouvrière et postcoloniale

**Les « jeunes des quartiers populaires » ne sont pas des jeunes à part. Leur inspiration démocratique, leur désir de participation au collectif, leurs rapports avec le « nous » de l'adolescence encouragent à changer d'approche à leur égard : non plus ségrégative, mais inclusive.**

Joëlle BORDET,  
membre du Comité  
central de la LDH

**A**u-delà des termes stéréotypiques comme ceux de « *jeunes des quartiers populaires* » ou de « *jeunes des cités* », ces jeunes sont les enfants de notre histoire ouvrière et de l'immigration. Leurs familles ont permis le développement de la France et de l'Europe. Leur désignation par les stéréotypes, de jeunes potentiellement délinquants et violents (en particulier les garçons), met en doute leur légitimité à être citoyens comme tous ceux qui sont nés sur ce territoire. N'oublions pas le discours du président Sarkozy à Grenoble, et la confusion potentielle entre la loi judiciaire et la citoyenneté.

Au fur et à mesure de l'intensification de la crise et des difficultés à se projeter dans l'avenir, certains jeunes « décrochent » de cet ancrage dans le droit commun. Ceci se manifeste par un enfermement dans des groupes qui survivent dans des rapports économiques illégaux et, pour certains, dans des groupes aux idéologies héroïques et/ou sectaires, parfois en référence à l'islam en tant que fierté, culture et religion. Pour autant nos travaux actuels montrent que si les jeunes aux prises avec ces processus sont minoritaires, ils sont survisibles par leur mode de présence et surtout par la médiatisation qui en est faite. Ils sont eux-mêmes en mutation et aux prises avec des contradictions, et ne peuvent être mis à part dans des catégories

comme « jeunes délinquants » ou « jeunes en difficulté ». Poursuivre et renforcer des politiques de droit commun s'adressant à tous est nécessaire pour favoriser l'autonomie des jeunes, et faire levier pour ceux les plus en rupture et en repli.

## **Les « grands dossiers » de la déception**

La plupart des jeunes habitant ces quartiers populaires sont souvent dans des dynamiques de suradaptation et cherchent au mieux à « s'en sortir » en fondant une famille, en travaillant, en ayant le moins de problèmes possibles avec la justice. La référence à une approche politique dans un rapport de forces collectives est exprimée, mais souvent de façon éphémère. Pourtant ces jeunes ont eu une vraie attente de changement à l'arrivée du gouvernement de gauche, des socialistes. Au-delà de la crise sociale et du chômage, qui est un vrai enjeu, ils ont exprimé, lors des débats de la période électorale, un grand souhait de reconnaissance et de légitimité à être de cette société, à sortir des stéréotypes et de cette mise au ban.

Aujourd'hui l'attente de ces jeunes, en particulier de ceux qui font tout pour trouver leur place et créer les conditions de leur autonomie, mais aussi de ceux qui « décrochent », est très déçue. Quant à ceux qui tissent des liens au quotidien avec eux, qui représentent leurs points d'appui pour

les aider à trouver leur place et à s'impliquer dans la vie démocratique, ils sont de plus en plus fragilisés. Plusieurs moments marquent cette déception, dont la loi sur le droit de vote des étrangers, enjeu réel et symbolique, et ce depuis longtemps. Cette promesse électorale, déjà faite par F. Mitterrand, représente une reconnaissance des personnes de nationalité étrangère, résidant et travaillant sur le sol français, mais aussi pour les jeunes dont les ascendants sont concernés par cette loi. Participer à la vie locale par le droit de vote, de la part de ces personnes travaillant et habitant en France depuis de nombreuses années, consolide la démocratie, et peut faire barrage à la xénophobie. L'absence de combat sur ce thème fait reculer la confiance et le sentiment d'une filiation reconnue dans le développement et la démocratie de la République.

Pour ces générations qui naissent dans la mondialisation, cette question de la reconnaissance d'un destin historique partagé, à la fois national et démocratique, est importante. Trop souvent renvoyés à la précarité et à l'indignité, il est très difficile pour ces jeunes d'éviter l'impasse victimaire et, pour certains, de chercher des issues héroïques. Cela les empêche d'être créatifs, dans le cadre d'un devenir démocratique partagé, où les luttes collectives peuvent s'affirmer. Aujourd'hui le gouver-

nement actuel non seulement ne soutient pas ces aspirations démocratiques, mais redoute les possibilités de mobilisation des jeunes des quartiers populaires. Pourtant les jeunes dans d'autres contextes, comme ceux de la Turquie, du Brésil, de la Tunisie et d'autres, montrent des revendications démocratiques internationales ainsi que des capacités de mobilisation.

### Une posture défensive à distance des jeunes

Cette grande peur des jeunes « des périphéries sociales et populaires », leur approche comme « jeunes en difficulté » par le centre, celui qui gouverne, qui est au cœur de la décision, inhibe les possibilités de les entendre dans leurs capacités et aspirations collectives.

Ce processus laisse toute la place aux dynamiques du bouc émissaire et à une conception de la République nationaliste et défensive. Les propos du ministre de l'Intérieur sont, à ce propos, très inquiétants. Comment, dans une approche démocratique de la France, peut-on affirmer qu'« une population comme celle des Roms n'est pas intégrable et refuse de s'intégrer » ? Cette approche de l'intégration et la désignation, de cette façon, d'une population spécifique, outre l'atteinte portée à la population rom, concerne l'ensemble de la vie démocratique française et les rapports entre centre et périphéries.

Actuellement les tensions très fortes entre les ministères de l'Intérieur et de la Justice paralysent l'évolution des rapports justice-police au sein des quartiers populaires, alors que ceux-ci constituent un enjeu très fort. Au-delà des contrôles d'identité, c'est le traitement de la sécurité et de la justice qui est en jeu : approche de la récidive, possibilités de réhabilitation dans le droit commun, réaffirmation de la protection des mineurs en réactualisant les modalités de

mise en place de l'ordonnance de 1945, en fonction des mises en danger actuelles. L'intervention en milieu ouvert peut alors retrouver sa place et ses modes d'intervention, si ces lois judiciaires évoluent.

L'évolution des modes d'intervention sur certains territoires, souvent les plus caractérisés par des dynamiques fortes de domination territoriale par les jeunes les plus en rupture, est inquiétante ; dans ces territoires prioritaires de l'intervention du ministère de l'Intérieur, l'action de la politique de la ville dans une approche du droit commun devient beaucoup moins lisible et présente, pour les populations et pour les acteurs, en particulier ceux du champ éducatif. Les affrontements duels entre la police et certains jeunes se renforcent et créent de grandes tensions. Les choix de définition des territoires et les critères retenus au sein de la politique de la ville donnent indirectement un pouvoir renforcé au ministère de l'Intérieur et peuvent, à terme, créer une situation d'exception pour certains territoires et les jeunes adultes qui y vivent.

### Des « passeurs » dans la mondialisation

Face à de telles évolutions, sur quoi et comment poursuivre et renforcer cet accueil dans une dynamique démocratique, favorable aux droits et à la justice ? Les travaux menés par la LDH, relatifs au « Pacte pour les droits et la citoyenneté », s'inscrivent en droite ligne dans ces réflexions. Comment, sur la longue durée, tenir à la fois ce rôle d'alerte et nourrir le débat et l'action pour ouvrir des perspectives pour aujourd'hui et demain ?

Les jeunes vivant dans ces quartiers populaires urbains ont développé des cultures complexes de métissage qui, au-delà des stéréotypes, ne sont pas classables. En cela, elles sont inquiétantes parce qu'elles échappent à une maîtrise des catégories déjà présentes. Nos

(1) Les travaux menés par la LDH sont une grande richesse et un point d'appui à ce propos. Pris dans la relecture du fil historique, ils contribuent à dépasser une approche et un combat du XIX<sup>e</sup> siècle, tout en gardant l'éthique politique de cette approche.

(2) La charte de la laïcité dans l'Education nationale peut être une opportunité collective pour mener ce chantier. L'échange et la formation des cadres intermédiaires et des professionnels éducatifs en lien avec les jeunes, quel que soit leur milieu de vie, sont très importants, et constituent un axe de travail des mouvements d'Education populaire.

(3) En référence aux travaux d'H. Arendt, de Castoriadis et de psychologues cliniciens comme Erikson, nous dialoguons avec P. Gutton en mettant en résonance ces analyses et sa définition de l'inspiration démocratique de l'adolescence avec nos analyses et expériences relatives aux socialisations des jeunes vivant dans les quartiers populaires, et aux conditions de leur accueil.



© DR

travaux dans le champ scolaire ont montré cette difficulté pour les professionnels, et le rôle des stéréotypes pour s'en défendre. Pourtant la culture de ces jeunes, constituée au fil du temps et des générations, représente un point d'appui pour renouveler la démocratie ; ces métissages, ces « co-cultures », comme nous ont dit certains jeunes, permettent la résonance, les solidarités avec d'autres pays, d'autres jeunes, d'autres périphéries. Ces jeunes des quartiers populaires ne sont pas enfermés dans une cécité au monde. Ils sont, de par leur histoire, leur culture, leur métissage, des « passeurs » dans la mondialisation actuelle. L'expérience partagée est nécessaire pour révéler et mettre en œuvre ces potentialités et contribuer, avec eux, à renforcer la confiance dans l'avenir. C'est d'ailleurs dans cette perspective, et dans le cadre du réseau de recherche international « Jeunes, inégalités sociales et périphéries », que nous met-



*Les « jeunes des quartiers populaires » ont exprimé en 2012, lors des débats de la période électorale, un grand souhait de reconnaissance et de légitimité à être de cette société, à sortir des stéréotypes et de cette mise au ban.*

tons en place deux recherches-interventions avec les jeunes sur les thèmes « solidarités locales de proximité » et « présence des jeunes dans l'espace public, la prise de parole et la démocratie ».

### **Créer les conditions de débat sur la laïcité**

La façon de définir et de mettre en œuvre la laïcité en France constitue un enjeu très important pour l'accueil de ces jeunes, acteurs de fait de notre histoire postouvrière et postcoloniale, et l'évolution de la démocratie<sup>(1)</sup>. Les travaux menés avec eux montrent qu'ils ne sont pas dans la séparation de la vie privée et publique de ce moment d'instauration de la laïcité. Leur adolescence se caractérise par des rapports « *intime-extime* » (cf. travaux de P. Gutton), et un désir d'affirmation de leur identité pour pouvoir l'assumer au regard des autres et d'eux-mêmes, dans sa complexité. L'argument du respect de la neutralité comme principe de définition de la laïcité se

*« Cette grande peur des jeunes « des périphéries sociales et populaires », leur approche comme « jeunes en difficulté » par le centre, celui qui gouverne, inhibe les possibilités de les entendre dans leurs capacités et aspirations collectives. »*

révèle être trop souvent un mouvement défensif face à ces nouvelles identités, où l'affirmation des appartenances religieuses et culturelles s'exprime. Pour une partie très minoritaire de la classe politique, en particulier le FN, c'est un refus du métissage culturel et religieux européen. Débattre avec les jeunes et les personnes en lien quotidien avec eux est essentiel pour la démocratie. Ceci suppose de trouver des « arrangements » pour vivre ensemble, parfois prendre des décisions sur des questions très concrètes; cela suppose aussi de ne jamais renoncer au travail culturel et politique avec eux sur ces thèmes, car comme tous jeunes ils ont besoin d'une présence active des adultes. Ce n'est pas facile, cela suppose un travail de réflexion et de formation éthique et culturelle, pour ne pas être dans une affirmation idéologique ou dans une dynamique défensive<sup>(2)</sup>.

Par ailleurs, les travaux actuels des psychanalystes et des clini-

ciens de l'adolescence constituent un point d'appui pour ne plus traiter les jeunes vivant dans les quartiers populaires comme une catégorie à part. La reconnaissance de leurs spécificités en tant que jeunesse postouvrière et postcoloniale est d'autant plus intéressante que ces jeunes sont reconnus comme des adolescents. Cette approche devient inclusive parce qu'elle enrichit la société et ne relève plus, alors, d'une logique ségrégative au nom du risque de la délinquance ou des difficultés sociales et d'intégration. L'adolescence, dans les travaux menés par P. Gutton et la revue *Adolescence*, n'est pas définie en tant que classe d'âge ou comme dimension sociologique, mais comme un processus de métamorphose à accompagner, pour que ces jeunes puissent évoluer sur le plan personnel, social et démocratique. L'avenir de notre société dépend en partie des conditions de cette métamorphose, et de son accueil<sup>(3)</sup>. ●